



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

**13 SEPTEMBRE  
2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Barbe tenue le lundi 13 septembre 2021, à 19h00 à l'Hôtel de ville de Sainte-Barbe.

La présente séance est présidée par la mairesse Louise Lebrun.

Les conseillers suivants sont présents :

M. Robert Chrétien  
Mme Marilou Carrier  
Mme Nicole Poirier  
Mme Louise Boutin  
M. Roland Czech

Mme Chantal Girouard, directrice générale / secrétaire-trésorière, est présente.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

**2021-09-01**

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Robert Chrétien  
Appuyé par Nicole Poirier  
Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2021-09-02**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Louise Boutin  
Appuyé par Roland Czech  
Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.

---

**SÉANCE ORDINAIRE MENSUELLE  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE  
LUNDI 13 septembre 2021 À L'HÔTEL DE VILLE À 19 H00**

---

### ORDRE DU JOUR

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Acceptation de l'ordre du jour®
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021®

#### 2. REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

### 3. ADMINISTRATION

- 3.1 Approbation des Comptes payés et à payer®
- 3.2 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 août 2021®
- 3.3 Mandat évaluation environnementale phase 2 bâtiment complexe environnemental ®
- 3.4 Rapport annuel d'activité en lien avec le schéma de couverture de risques incendie ®
- 3.5 ~~Octroi ajout au contrat déneigement : rue des Récoltes et 64<sup>e</sup> Avenue~~ ®
- 3.6 Octroi ajout au contrat pavage Chemin de Planches ®
- 3.7 Renouvellement contrat matières recyclables – MRC ®
- 3.8 Renouvellement contrat déchets – MRC ®
- 3.9 1<sup>er</sup> versement Sûreté du Québec ®
- 3.10 Demande au MTQ – profil vertical Route 132 ®
- 3.11 Octroi contrat terrains de tennis ®
- 3.12 Octroi contrat rue des Récoltes ®
- 3.13 Octroi contrat branchement 48, Montée du Lac ®
- 3.14 Octroi contrat branchement 309, Bord de l'Eau ®
- 3.15 ~~Octroi contrat branchement 271, Bord de l'Eau ®~~
- 3.16 Mandat inspecteur cour municipale ®
- 3.17 Contrat terrassement Caserne ®
- 3.18 Achat lave-vaisselle centre communautaire ®
- 3.19 Appui municipalités – Complexe environnemental abritant un écocentre sous-régional®
- 3.20 Candidature de la MRC du Haut-Saint-Laurent au 17<sup>e</sup> gala Guy-Chartrand®

### 4. URBANISME et ENVIRONNEMENT

- 4.1 Dépôt du Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement
- 4.2 Dépôt du Rapport du superviseur à l'assainissement des eaux

### 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Dépôt du rapport mensuel du service incendie

### 6. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit
- 6.2 Dépôt du rapport mensuel du Coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

### 7. CORRESPONDANCE

- 7.1 Dépôt de la correspondance mensuelle

### 8. PÉRIODE DE QUESTIONS (relatives aux points discutés à cette séance)

### 9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Chantal Girouard  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe

No de résolution  
ou annotation  
**2021-09-03**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2021**

Proposé par Marilou Carrier

Appuyé par Nicole Poirier

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021 soit  
accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)**

- **M. Michel Gagnon et Suzan Lecompte, 45<sup>e</sup> Avenue :**  
entretien 45<sup>e</sup> Avenue
- **M. Remo Sabelli et Maryse Berthiaume, 45<sup>e</sup> Avenue :**  
entretien 45<sup>e</sup> Avenue

**ADMINISTRATION**

**0120064-EOP Épargne avec opérations (C)**

Haut-Saint-Laurent		
0120064-EOP Épargne avec opérations (C)	Solde	236 272.89 CAD

**0120064-ET1 Compte avantage entreprise**

Haut-Saint-Laurent		
0120064-ET1 Compte avantage entreprise	Solde	1 758 357.86 CAD

**0120064-ET2 Compte avantage entreprise**

Haut-Saint-Laurent – Subv.MAMH-SHQ		
0120064-ET2 Compte avantage entreprise	Solde	203 032.85 CAD

<b>Total Comptes (CAD) :</b>		<b>2 197 663.60 CAD</b>
------------------------------	--	-------------------------

**2021-09-04**

**APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

Proposé par Robert Chrétien

Appuyé par Marilou Carrier

Que les comptes fournisseurs de la liste au 31 août 2021 telle que  
soumise au conseil municipal et des salaires tel que les ententes et  
règlements adoptés soit approuvés et payés.

Liste des factures au 31 août 2021

98 281,49\$  
(ristourne TPS enlevée)



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

Liste des salaires d'août 2021 (conseil, employés, personnel loisirs, pompiers)	66 277,10 \$
Immobilisations au 31 août 2021	36 156,87 \$ (ristourne TPS enlevée)
<b>TOTAL =</b>	<b>200 715,46 \$</b>

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-09-05

### DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Proposé par Nicole Poirier  
appuyé par Robert Chrétien

Conformément à l'article 960.1 du Code municipal du Québec et du règlement 2020-06 du conseil municipal, je sou mets à ce Conseil municipal l'État des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 août 2021. Que l'état soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

---

Chantal Girouard  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-09-06

### MANDAT ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE PHASE 2 BÂTIMENT COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL

Proposé par Louise Boutin  
Appuyé par Roland Czech

Pour faire suite à une demande de prix pour réaliser une évaluation environnementale phase 2 de l'emplacement destiné au complexe environnemental au 433, Route 132 à Sainte-Barbe, que le mandat soit octroyé à la firme d'experts-conseils en environnement EnviroSol au coût de 21 255.88\$ plus les taxes applicables tel qu'indiqué à la soumission du 13 août 2021.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution  
ou annotation  
**2021-09-07**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ EN LIEN AVEC LE SCHÉMA DE  
COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE**

Considérant que le schéma de couverture de risques incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent a été attesté le 29 mars 2012;

Considérant que le directeur du service incendie a déposé au conseil municipal le rapport annuel d'activité 2020 (1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 mai 2020) pour l'année 9 ;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités de l'an 2020 ;

Par conséquent,  
il est proposé par Nicole Poirier  
appuyé par Marilou Carrier

Que la municipalité de Sainte-Barbe adopte le rapport annuel d'activités 2020 (1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 mai 2020) pour l'année 9 en lien avec le schéma de couverture de risques incendie;

Que copie de présente résolution et du rapport annuel d'activités 2020 soit transmis à la MRC du Haut-Saint-Laurent en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2021-09-08**

**OCTROI AJOUT AU CONTRAT PAVAGE CHEMIN DE  
PLANCHES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Barbe est liée par le contrat de pavage du chemin de Planches par l'appel d'offres RIRL-Réfection du Chemin de Planches avec la firme Ali Excavation Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.2 « Tronçon 35 » du bordereau de soumission décrit les coûts unitaires selon les quantités estimés ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par Louise Boutin  
Et appuyé par Robert Chrétien

Que le conseil municipal approuve l'ajout au contrat de réfection du chemin de Planches, liant la Municipalité de Sainte-Barbe et la firme « Ali Excavation Inc. », afin d'inclure environ 250 mètres de longueur par la même largeur inscrite pour le pavage du chemin de Planches représentant environ 55 460\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**2021-09-09**

**APPROBATION POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT  
DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES  
RECYCLABLES**

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables par le conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent au nom de la municipalité de (...) à *Robert Daoust & fils* le 27 novembre 2019 (rés : 8559-11-19) ;

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat découle d'un appel d'offres regroupé et qu'il a été conclu au nom des municipalités participantes pour une durée de deux (2) ans à compter du 1<sup>e</sup> janvier 2020, avec possibilité de renouvellement d'un (1) an;

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat prend fin au 31 décembre 2021 et que la municipalité de Sainte-Barbe doit signifier à la MRC du Haut-Saint-Laurent son approbation au renouvellement du contrat en son nom pour une durée supplémentaire d'un (1) an;

CONSIDÉRANT que le renouvellement du contrat aura pour effet d'engager l'adjudicataire et les municipalités locales pour une durée d'un (1) an, soit entre du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 et qu'il appartiendra aux municipalités d'assurer la gestion du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Roland Czech

Et appuyé par Marilou Carrier

Qu'il soit résolu que la municipalité de Sainte-Barbe autorise la MRC du Haut-Saint-Laurent à renouveler le contrat de collecte, transport et traitement des matières recyclables auprès de *Robert Daoust & fils* en son nom pour une durée d'un (1) an à compter du 1<sup>e</sup> janvier 2022.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2021-09-10**

**APPROBATION POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT  
DE COLLECTE, TRANSPORT ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets par le conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent au nom de la municipalité de (...) à *Robert Daoust & fils* le 27 novembre 2019 (rés : 8560-11-19) ;

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat découle d'un appel d'offres regroupé et qu'il a été conclu au nom des municipalités participantes pour une durée de deux (2) ans à compter du 1<sup>e</sup> janvier 2020, avec possibilité de renouvellement d'un (1) an;

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat prend fin au 31 décembre 2021 et que la municipalité de Sainte-Barbe doit signifier à la MRC du



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

Haut-Saint-Laurent son approbation au renouvellement du contrat en son nom pour une durée supplémentaire d'un (1) an;

CONSIDÉRANT que le renouvellement du contrat aura pour effet d'engager l'adjudicataire et les municipalités locales pour une durée d'un (1) an, soit entre du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 et qu'il appartiendra aux municipalités d'assurer la gestion du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Nicole Poirier

Et appuyé par Louise Boutin

Qu'il soit résolu que la municipalité de Sainte-Barbe autorise la MRC du Haut-Saint-Laurent à renouveler le contrat de collecte, transport et élimination des déchets auprès de *Robert Daoust & fils* en son nom pour une durée d'un (1) an à compter du 1<sup>e</sup> janvier 2022.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2021-09-11**

**1er VERSEMENT SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**DÉPENSE 02-210-00-431**

Proposé par Roland Czech

Appuyé par Marilou Carrier

Que soit défrayé le premier versement de la facture de la Sûreté du Québec au montant de cent quatre mille et vingt-trois dollars (104 023\$) à l'ordre du Ministre des Finances et expédié au Ministère de la Sécurité Publique.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2021-09-12**

**DEMANDE AU MTQ - CORRECTION DU PROFIL VERTICAL  
ROUTE 132**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Barbe a réitéré, à maintes reprises, une demande qui a débuté en 1999, pour corriger le profil vertical de la route 132 aux intersections des 38<sup>e</sup>, 39<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> avenues auprès du Ministère des Transports (MTQ) ;

**CONSDÉRANT QUE** le Ministère des Transports, en janvier et février 2003, demandait à la Municipalité de Sainte-Barbe ses commentaires quant au contenu de l'avant-projet des travaux de correction du profil vertical de la route 132 et que la Municipalité n'a formulé aucun commentaire ;

**CONSDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Barbe appuyait par résolution du conseil le 3 mars 2003, la proposition du Ministère des Transports concernant le projet no 20-5472-9923 pour la correction du profil vertical de la route 132 près de l'intersection de la 38<sup>e</sup> avenue ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Barbe a réitéré par résolution du conseil le 6 octobre 2003, sa demande auprès du Ministère des Transports concernant le projet no 20-5472-9923 pour la correction du profil vertical de la route 132 près de l'intersection de la 38<sup>e</sup> avenue en rappelant qu'un accident grave était survenu à cet endroit le 31 août 2003;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports a réalisé une étude de sécurité qui lui a permis de conclure en la nécessité de corriger la courbe saillante de la route 132 visée par la demande (N/Réf. : 20030812-5 lettre du 15 octobre 2003) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports informait la Municipalité de Sainte-Barbe qu'un avant-projet définitif était en préparation afin de mieux cerner les travaux de correction du profil vertical de la route 132 (N/Réf. : GCO 20030306-29 projet 20-5472-9923 lettre du 14 novembre 2003) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Barbe par voie de résolution du conseil municipal le 2 août 2004 renouvelait sa demande auprès du Ministère des Transports afin d'anticiper les travaux de correction du profil vertical de la route 132 pour rendre l'endroit sécuritaire et éviter d'autres accidents malheureux :

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports, suite à la résolution 2005-175 de la Municipalité de Sainte-Barbe, a informé celle-ci que le dossier était « présentement » en cours d'analyse (N/Réf. : 2005-0718-13 lettre du 18 juillet 2005) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports, en référence à la résolution 2005-175 de la Municipalité de Sainte-Barbe, a informé celle-ci que le dossier faisant effectivement partie de l'expression des besoins du Ministère et que ces travaux seraient toutefois réalisés en tenant compte des disponibilités budgétaires et des autres priorités de la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie ;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, a répondu par lettre du 7 décembre 2010, à la Municipalité de Sainte-Barbe, que le Ministère entendait réaliser le projet de correction du profil de la route 132 à la hauteur de la 38<sup>e</sup> avenue ainsi qu'une intervention similaire pour le secteur de la 54<sup>e</sup> avenue. De plus, le Ministère indique que ces interventions devront être priorisées en fonction des nombreux autres besoins de la Direction.

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, a répondu par lettre du 10 février 2017, à la Municipalité de Sainte-Barbe suite à la résolution de février 2017 en mentionnant qu'il poursuit sa surveillance et analyse des besoins sur l'ensemble de son territoire et que la sécurité demeure une priorité pour le MTQ.

### **PAR CONSÉQUENT,**

Il est proposé par Louise Boutin

Et appuyé par Roland Czech

Que le conseil municipal de Sainte-Barbe demande au Ministère des Transports (MTQ) de compléter ce dossier qui perdure depuis



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

plus de 20 ans et qui demeure toujours une priorité pour assurer la sécurité des automobilistes et des citoyens de la Municipalité de Sainte-Barbe.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

**2021-09-13**

**ANNULATION SOUMISSIONS CONTRAT TERRAINS DE  
TENNIS  
DÉPENSE 23-080-00-000 ET SURPLUS 59-000-00-000**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2021-06-10v2 pour la réfection des terrains de tennis ;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 31 août 2021 où trois (3) soumissionnaires ont répondu à l'appel ;

CONSIDÉRANT Que le plus bas soumissionnaire conforme est la firme « Les Pavages Ultra Inc. » à 183 352.80\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les coûts plus élevés que les estimations prévues à la demande d'aide financière PAFIRS et que le ministère de l'Éducation ne peut augmenter l'aide maximale accordée dans le cadre du PAFIRS ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Roland Czech  
Et appuyé par Nicole Poirier  
Que soit annulé les soumissions et que l'appel d'offres 2021-06-10v2 pour la réfection des terrains de tennis soit reporté en janvier 2022.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

**2021-09-14**

**OCTROI CONTRAT RUE DES RÉCOLTES  
DÉPENSE 23-040-00-000 ET SURPLUS 59-000-00-000**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2021-08-09 pour le pavage de la Rue des Récoltes ;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 7 septembre 2021 où trois (3) soumissionnaires ont répondu à l'appel ;

CONSIDÉRANT Que le plus bas soumissionnaire conforme est la firme « Ali Excavation Inc. » ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marilou Carrier



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

Et appuyé par Robert Chrétien  
Que la firme « Ali Excavation Inc. » soit retenu pour le pavage de la  
rue des Récoltes au coût 57 446,62\$ plus les taxes applicables.  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2021-09-15**

**OCTROI CONTRAT BRANCHEMENT : 48, MONTÉE DU LAC**

Proposé par Roland Czech  
Appuyé par Nicole Poirier  
Suite à une demande de soumissions sur invitation auprès de 5  
fournisseurs, que soit octroyé le contrat pour une nouvelle entrée de  
services d'égout et d'aqueduc sur le lot pour **le lot 6 444 214 situé  
au 48, Montée du Lac à Sainte-Barbe** à la firme **Duval Excavation  
Inc.** pour un montant de **12 000\$** plus les taxes applicables.  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2021-09-16**

**OCTROI CONTRAT BRANCHEMENT : 309, CHEMIN DU BORD  
DE L'EAU**

Proposé par Marilou Carrier  
Appuyé par Louise Boutin  
Suite à une demande de soumissions sur invitation auprès de 5  
fournisseurs, que soit octroyé le contrat pour une nouvelle entrée de  
services d'égout et d'aqueduc sur le lot pour **le lot 3 075 409 situé  
au 309 Chemin du Bord de l'Eau à Sainte-Barbe** à la firme **Duval  
Excavation Inc.** pour un montant de **12 000\$** plus les taxes  
applicables.  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2021-09-17**

**MANDAT INSPECTEUR COUR MUNICIPALE**

**DÉPENSE 02-130-00-412**

Proposé par Robert Chrétien  
appuyé par Nicole Poirier  
Que le conseil municipal de Sainte-Barbe mandate l'inspecteur en  
urbanisme, M. Jocelyn Dame, d'entamer les procédures judiciaires  
pour la cour municipale pour le dossier du lot 2 844 826 afin de faire  
respecter la réglementation d'urbanisme.  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution  
ou annotation  
**2021-09-18**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**CONTRAT TERRASSEMENT CASERNE**

**DÉPENSE 02-220-00-522**

Proposé par Louise Boutin  
appuyé par Marilou Carrier

Que la firme « Pavage Daoust » soit retenue pour réaliser le terrassement par l'ajout de terre et le nivelage du terrain de la caserne au 367, Route 132 tel qu'indiqué à la soumission numéro 1722 au coût de 3900\$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

**2021-09-19**

**ACHAT LAVE-VAISSELLE CENTRE COMMUNAUTAIRE  
DÉPENSE 02-701-20-522**

Proposé par Louise Boutin  
appuyé par Nicole Poirier

Que soit approuvé l'achat d'un lave-vaisselle commercial LAMBER (item F92EKDPS) incluant la livraison mise en place au coût de 3 935\$ plus les taxes applicables chez Doyon Després.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

**2021-09-20**

**APPUI MUNICIPALITÉS COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL  
ABRITANT UN ÉCOCENTRE SOUS-RÉGIONAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Barbe a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Barbe désire présenter un projet d'aménagement d'un complexe environnemental incluant un écocentre sur son territoire dans le cadre de l'aide financière;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR) 2016-2020 par la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

**CONSIDÉRANT** les nombreuses rencontres de réflexions et de planification en 2019-2020-2021 du comité de citoyens et du conseil municipal de Sainte-Barbe lesquelles ont été soutenues par la coordonnatrice en GMR de la MRC du Haut St-Laurent;

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 2021-06-37 par le conseil de la Municipalité de Sainte-Barbe donnant le mandat à la firme Chamard Environnement pour une étude d'implantation et de coûts en lien avec l'immeuble du 433, Route 132 à Sainte-Barbe,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

futur site du complexe environnemental incluant un écocentre sous-régional;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Barbe vise la gestion des ressources humaines de l'écocentre sous-régional par un OBNL en économie sociale afin de favoriser la réinsertion sociale des participants tout en s'assurant du réemploi des matières résiduelles;

### **EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par Robert Chrétien  
appuyé par Nicole Poirier

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- De demander l'appui du conseil régional de la MRC du Haut St-Laurent pour le projet «Complexe environnemental abritant un écocentre sous-régional » sur le territoire de la municipalité de Sainte-Barbe
- De demander l'appui du conseil régional de la MRC du Haut St-Laurent quant au dépôt d'une demande financière du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- D'obtenir le soutien et l'accompagnement lorsque nécessaire de la coordonnatrice en gestion des matières résiduelles de la MRC du Haut St-Laurent durant la mise en place du projet cité ci-dessus
- De permettre au conseil municipal de la municipalité de Ste-Barbe et ses représentants de rencontrer, à l'occasion, le comité GMR de la MRC du Haut St-Laurent pour des suivis et la remise de rapports des activités et opérations.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-09-21

### **LETTRÉ DE RECOMMANDATION RELATIVE À LA CANDIDATURE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT AU 17<sup>E</sup> GALA GUY-CHARTRAND**

**ATTENDU QUE** la MRC du Haut-Saint-Laurent annonçait à l'automne de 2020 sa déclaration de compétence (par règlement n° 315-2020) en matière de transport collectif conformément à l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec et ce, dans le domaine du transport collectif;

**ATTENDU QUE** la MRC du Haut-Saint-Laurent a élaboré un nouveau modèle visant le développement et l'amélioration des transports collectifs sur son territoire;

**ATTENDU QU'**au 1<sup>er</sup> janvier 2021 un nouveau modèle de transport collectif a été implanté et mis en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2021;

**ATTENDU QUE** ce projet innovateur et ambitieux favorise l'accès physique et financier au transport collectif ainsi que l'interconnexion



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

avec les autres services de transport de la région tout en répondant aux besoins collectifs réels des usagers en matière de transport intermunicipal et vers d'autres territoires de MRC;

**ATTENDU QUE** de ce fait, la MRC du Haut-Saint-Laurent a reçu une invitation en vue de déposer sa candidature dans le cadre du Gala des prix Guy-Chartrand dans la catégorie « Développement et amélioration des services de transport collectif »;

**ATTENDU QU'il** convient d'appuyer la candidature de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour son innovation en matière de transport collectif;

**EN CONSÉQUENCE**, il est  
PROPOSÉ par Louise Boutin  
APPUYÉ par Marilou Carrier

**D'APPUYER** sans aucune réserve la candidature de la MRC du Haut-Saint-Laurent en vue de l'obtention du prix susmentionné;

**D'ADRESSER** une lettre en conséquence à la MRC du Haut-Saint-Laurent qui sera jointe au formulaire de candidature.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

### URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2021-09-22

#### DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

Que le rapport de l'inspecteur en urbanisme et en environnement, pour le mois de juillet et août 2021 soit déposé tel que présenté.

2021-09-23

#### DÉPÔT DU RAPPORT DU SUPERVISEUR AU TRAITEMENT DES EAUX

Le rapport du superviseur au traitement des eaux, pour le mois de juillet 2021 n'a pas été déposé.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-09-24

#### DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'INCENDIE

Que le rapport du service d'incendie pour le mois d'août 2021 soit déposé tel que présenté.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**2021-09-25**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE  
LUCIE BENOIT**

Que le rapport de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit pour le mois de juillet et août 2021 soit déposé tel que présenté.

**2021-09-26**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU COORDONNATEUR DES LOISIRS, DE  
LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

Que le rapport du coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois d'août 2021, soit déposé tel que présenté.

**CORRESPONDANCE**

**2021-09-27**

**CORRESPONDANCE**

Que le bordereau de correspondance d'août 2021 soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
(relatives aux points discutés à cette séance)**

- **Aucune requête**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2021-09-28**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Roland Czech

Appuyé par Louise Boutin

Que l'ordre du jour étant épuisé que la séance soit levée à 19h40.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

\_\_\_\_\_  
Louise Lebrun  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Chantal Girouard  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Louise Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)